

**CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2024**

**PROCES-VERBAL**

***L'an deux mille vingt-quatre,***

***Le jeudi 14 novembre à vingt heures trente***

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 6 novembre 2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Benoit GOUBAND (pouvoir Julien BONNET), Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT, Déborah DUBUIS.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 3 OCTOBRE 2024 est approuvé à l'unanimité.

---

**1° - Avis éoliennes Moncoutant sur sèvres**

Mr le maire nous indique qu'une enquête publique a été ouverte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL PE DE LA CHAPELLE SAINT-ÉTIENNE relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 éoliennes dont 2 éoliennes hautes de 160 mètres au sud du projet et 2 éoliennes hautes de 180 mètres au nord du projet et situées sur le territoire de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre. Le conseil municipal de Largeasse est appelé à donner son avis sur cette demande.

Le conseil municipal procède au vote avec 8 voix POUR et 4 voix CONTRE.

**2° - Avis projet agrivoltaïsme**

Mr le Maire nous rappelle le projet agrivoltaïsme que la société Escofi est venue nous présenter courant mai. Il s'agit d'un projet compatible avec un élevage bovin allaitants sur la commune de 21 hectares pour un développement de 12 mégawatt avec une production annuelle de 15 gigawatt. Mr le maire indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Le conseil municipal procède au vote avec 1 voix AVIS DEFAVORABLE et 10 voix AVIS FAVORABLE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rendre un avis FAVORABLE au projet.

### **3° - Vente parcelles lotissement les Peupliers**

Nous avons reçu une demande pour l'achat de deux parcelles dans le lotissement Les Peupliers avec un modificatif sur la taille des parcelles. Ces modifications vont entraîner une division parcellaire avec géomètre ainsi qu'une modification du dépôt de pièces. Le conseil municipal procède au vote le noir (parcelle actuelle) et le blanc (vente mais à charge pour l'acheteur de faire les démarches à leur frais).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ** la vente à charge pour l'acheteur de faire les démarches à ses frais par 7 voix **BLANCHE** contre 5 voix **NOIRE**. Nous allons donc prendre contact avec les futurs acheteurs.

### **4° - Devis entretien paysager ADAPEI 79**

Afin de pallier au remplacement de Guy Bouillaud qui partira en retraite au mois de mai, nous avons fait établir un devis auprès de l'ADAPEI79 pour la taille des haies. Le devis s'arrête à la somme de 10.162,19 € TTC. Un autre devis pour la tonte a été demandé à l'ADAPEI 79 de Chiché qui s'élève à la somme de 14.448 € TTC.

Le prix du robot de tonte de marque KRESS KR233E est de 9.499 € auquel il faut rajouter l'installation pour 649 € et le boîtier d'étanchéité pour 70,32 €. Le total s'élève à la somme de 10.339,62 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat du robot de tonte.

Une négociation va être demandée pour la visite de contrôle et la boîte d'étanchéité 190€ TTC.

### **5° - Créances irrécouvrables**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande, par le comptable du SGC de Thouars, d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour la somme totale de 54,05 €.

### **6° - Validation devis sinistre inondation**

L'expert de Groupama a chiffré les dommages subis lors de l'inondation du 21 juin 2024 à la somme de 24.010,19€ TTC.

Un premier versement d'un montant de 13.851,13 € a déjà été effectué par l'assurance Groupama.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** les dispositions suivantes :

- Les travaux de réparation pour l'accueil et la salle de conseil de la mairie ainsi que de l'ADMR sont confiés à la SAS CAILLERET PEINTURE de Clessé pour la somme de 6.974,97 €
- Les travaux de réparation des locatifs au 2 bis et 4 rue de la Poste sont confiés à la SAS MERLET DECO de Cerizay pour la somme de 5.032,10 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 7° - Tarifs location des salles

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs de location des salles à compter de ce jour, comme suit :

		Particuliers Largeassiens	Particuliers Hors Commune	Sociétés/ Associations Hors Commune	Associations Communales
<b>Salle Guy GONNORD</b>	La Terrasse	155,00 €	220,00 €	220,00 €	<b>GRATUIT</b>
	1 salle + la Terrasse	270,00 €	420,00 €	260,00 €	
	2 salles + la Terrasse	325,00 €	585,00 €	385,00 €	
	Option jeudi soir à partir de 17h	60,00 €	60,00 €	-	
	Lendemain de fête	55,00 €	105,00 €	-	
	Vin d'honneur	95,00 €	95,00 €	95,00 €	
	Réveillon	800,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
	Salle du Millénaire	60,00 €	95,00 €	95,00 €	<b>GRATUIT</b>
	Location percolateur	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

### 8° - Questions diverses

- Etang : réunion vendredi avec l'association O'fil de l'eau (Marcel Compagnon président de l'association) pour voir la pêche de l'étang afin d'emmener le poisson dans le petit étang de Julien Bonnet afin de pouvoir le curer dès que la vase sera sèche.
- Gaborit Anthony : PC 07914722E0003 accordé le 28/07/2022. A voir pour lui faire un courrier
- ETS BERSON : les 10 tables sont bien avancées, elles devraient être installées au printemps. La commission voiries sera en charge du placement des tables.

- Retraite Marie-Laure : 10€ chacun et le vin d'honneur le samedi 25/01/2025 à 11h à la salle Guy Gonnord. Cécile et Christelle s'occupe du cadeau.
- Les 100 ans de Jacqueline GALLARD : la commune souhaite participer avec la famille au cadeau (panier garni, fleurs...) le mercredi 4 décembre à 15h.

Le secrétaire de séance

Christelle BODIN



Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

